CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 19 juillet 2021 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant exécution des articles L6511-1 à L6511-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation', portant le numéro 69.953/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 2 septembre 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CAHVICAAC-GJFDVT‡